

MODALITÉS D'INSCRIPTION

TAP «maternelle»
ET TAP «élémentaire»

LES TAP SONT FACULTATIFS ET GRATUITS !

Si vous avez un dossier en cours de validité :

> vous pouvez nous retourner le formulaire par mail à l'adresse : tap@ville-baillargues.fr ou en main propre au bureau de la Maison de l'Enfance **avant le VENDREDI 24 JUIN.**

Si votre enfant n'a jamais fréquenté nos structures (ALP / ALSH / cantine...) :

> Les dossiers d'inscription, accompagné du formulaire, devront être remis obligatoirement en main propre directement au bureau de la Maison de l'Enfance.

ATTENTION !

AUCUN ENFANT NE POURRA PARTICIPER AU TAP SANS AVOIR REMPLI UN DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE ET RENDU LE FORMULAIRE.

TOUT FORMULAIRE NON RENDU DANS LES DÉLAIS SIGNIFIERA QUE L'ENFANT NE PARTICIPERA PAS AUX TAP ET DEVRA ÊTRE RÉCUPÉRÉ LE JEUDI À 12H OU 13H50 (s'il mange à la cantine).

NOUVEAU !

DÉSORMAIS LA PRÉSENCE AUX TAP DE VOTRE ENFANT POURRA ÊTRE AJOUTÉE OU SUPPRIMÉE via votre espace famille, rubrique **Réservations**, onglet **TAP** jusqu'à la veille.

EN CAS D'ABSENCE LE JEUDI APRÈS-MIDI, MERCI DE CONTACTER LE JOUR-MÊME (AVANT 12H) LE SERVICE JEUNESSE AU 04 67 87 41 93/95 OU SUR LE PORTABLE (SMS OU APPEL) EN PRÉCISANT NOM, PRÉNOM ET CLASSE DE L'ENFANT.

**MATERNELLE :
07 62 67 93 26**

**ÉLÉMENTAIRE :
07 62 67 93 28**

Si un enfant non inscrit n'est pas récupéré à 14h, il sera pris en charge par l'équipe de direction qui vous contactera.

LES FORMULAIRES D'INSCRIPTION SONT DISPONIBLES :

> à l'accueil de la Maison de l'Enfance
> sur l'Espace Famille et sur le site de la ville en téléchargement

www.ville-baillargues.fr



Maison de l'Enfance André Valto Tél. : 04 67 87 41 93 - 95
10, rue de la Chicane tap@ville-baillargues.fr
34670 Baillargues



BIP

BULLETIN INFOS PARENTS



N°8 - SPÉCIAL «RYTHMES SCOLAIRES» - JUIN 2016

TAP

Temps d'Accueil Périscolaire

ÉDITO

Depuis septembre 2014, les écoles de Baillargues appliquent la nouvelle organisation des rythmes scolaires, conformément aux objectifs de la réforme.

En 2015, le projet éducatif territorial (PEDT) de la Ville, formalisant la concertation menée avec l'ensemble des partenaires éducatifs, est entré en application.

Grâce à la qualité du travail réalisé par les services et la démarche participative mise en œuvre tout au long du processus, Baillargues, souvent citée en exemple, fait aujourd'hui figure de référence.

Le bilan de cette première année, associé à la volonté politique de maintenir l'accès gratuit aux TAP a conduit les membres du Comité de Pilotage à demander le passage en demi journée.

Autorisée par le Rectorat à compter de la rentrée 2016, cette nouvelle organisation permettra de regrouper et d'approfondir les activités proposées aux enfants.

Certes, la ville et les membres du Comité de pilotage s'étaient prononcés pour le vendredi après-midi. Le Rectorat en a décidé autrement. Dont acte. Réjouissons-nous néanmoins de pouvoir préserver la gratuité et la qualité de ce service que beaucoup d'autres communes nous envient.

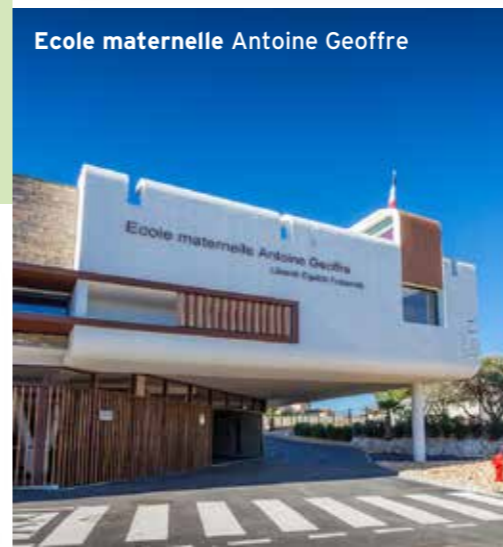


Jean-Luc MEISSONNIER

Maire de Baillargues
Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole
en charge des Sports et des Traditions Sportives.



Ecole maternelle Antoine Geoffre



Ecole primaire Jacques Brel



Ecole primaire Georges Brassens



Comment se déroule la semaine ?

Désormais, les TAP se dérouleront **UNIQUEMENT** les **JEUDIS de 14h à 17h** autour de **2 PÔLES** :

- > **SPORT / ARTISTIQUE**
- > **CULTURE / LOISIRS**

LES ACTIVITÉS CHANGENT DONC TOUS LES JEUDIS.

EN ÉLÉMENTAIRE :

Un **bordereau** sera distribué en **début d'année scolaire** mentionnant **UNIQUEMENT** le **numéro de groupe** valable pour l'année scolaire.

Les activités ne seront pas communiquées aux enfants, simplement énumérées dans le **tableau général des activités, disponible sur le site de la ville : WWW.VILLE-BAILLARGUES.FR**

ORGANISATION DES MERCREDIS

La classe se termine à 11h55, vous pouvez donc :

- > **soit récupérer votre enfant** entre 11h55 et 12h
- > **soit réserver la cantine** et venir chercher votre enfant à partir de 13h15 et jusqu'à 13h45 à son école.
- > **soit réserver la cantine et l'ALP mercredi après-midi.** Vous pourrez le récupérer entre 16h30 et 18h30 à la Maison de l'Enfance.

AIDE AUX DEVOIRS

Pour les élémentaires (du CE1 au CM2), tous les lundis et mardis de 17h à 18h.

L'étude est remplacée par l'**aide aux devoirs**. Il conviendra de réserver l'ALP SOIR, en cochant **Aide aux devoirs** sur le lundi et/ou le mardi et au tarif de celui-ci. Les enfants seront conduits par les animateurs de L'ALP SOIR à la Maison de l'Enfance où un animateur référent les prendra en charge dans une salle dédiée.

Les enfants sont à récupérer entre 18h et 18h30.

ATTENTION !

Seuls les enfants ayant une réservation « Aide aux devoirs » pourront y participer.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE DE LA PAUSE MÉRIDienne LE JEUDI

MATERNELLE

Les activités sont encadrées par l'ATSEM et l'animateur/trice.

Si votre enfant n'est **pas inscrit** au TAP :

- > vous pouvez venir le **récupérer entre 13h50 et 14h.**

Si votre enfant est **inscrit** au TAP :

- > vous pouvez le **déposer entre 13h50 et 14h** après le déjeuner.

A NOTER : vous avez la possibilité de n'inscrire votre enfant qu'à l'**ACTIVITÉ 1** et de venir le **récupérer dans sa classe** entre 15h30 et 15h45.

ÉLÉMENTAIRE

Si votre enfant n'est **pas inscrit** au TAP :

- > vous pouvez venir le **récupérer** ou le **laisser partir seul sur autorisation écrite** entre 13h50 et 14h.

Si votre enfant est **inscrit** au TAP :

- > vous pouvez le **déposer entre 13h50 et 14h** après le déjeuner.

- > **A 14h puis à 15h45**, les enfants se regroupent sur leur numéro de rassemblement (peint au sol dans la cour de l'école). L'appel est effectué par les animateurs de la 1^{ère} puis de la 2^{ème} activité.

A NOTER : vous avez la possibilité de n'inscrire votre enfant qu'à l'**ACTIVITÉ 1** et de venir le **récupérer** ou **l'autoriser à partir seul** entre 15h30 et 15h45 (au moment du goûter).

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS À L'ISSUE DES TAP LE JEUDI

ECOLE MATERNELLE A. GEOFFRE

A la fin des TAP, vous pouvez :

- > **récupérer votre enfant** entre 16h50 et 17h

ECOLE ÉLÉMENTAIRE J. BREL

A la fin des TAP, vous pouvez :

- > **récupérer votre enfant dans le cour** à son numéro de rassemblement

ECOLE ÉLÉMENTAIRE G. BRASSENS

A la fin des TAP, vous pouvez :

- > **récupérer votre enfant** ou **l'autoriser à partir seul** (cf. formulaire)

Vous pouvez également réserver l'ALP SOIR de 17h à 18h30 **MATERNELLE** : à l'école **ÉLÉMENTAIRE** : à la Maison de l'Enfance

ATTENTION ! Tout enfant qui ne sera pas récupéré et qui n'aura pas de réservation **ALP SOIR** sera confié à l'équipe de direction qui se chargera de prévenir les parents.

Cette présence exceptionnelle sera facturée. (cf. règlement intérieur)

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
MATERNELLE	7h15 8h40					
	8h50 9h	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail
	9h 12h	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
	11h55 12h	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail
	12h 13h50	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison
	13h50 14h	Ouverture du portail	13h 13h45	Accueil des familles	13h50 14h	Ouverture du portail
	14h 17h	CLASSE	13h15 16h30		14h 15h	ACTIVITÉ 1 OU SIESTE
	16h50 17h	Ouverture du portail	16h30 18h30	Accueil des familles (Maison de l'Enfance)	15h 15h30	Récréation Temps libre
	17h 18h30				15h30 15h45	Possibilité de venir récupérer votre enfant
					15h45 16h	Goûter
				16h 16h50	ACTIVITÉ 2	
				16h50 17h	Ouverture du portail Les enfants non-inscrits en ALP sont à récupérer dans leur classe.	
				17h 18h30		

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
ÉLÉMENTAIRE	7h15 8h40					
	8h50 9h	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail
	9h 12h	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE
	11h55 12h	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail	Ouverture du portail
	12h 13h50	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison	DÉJEUNER Cantine ou maison
	13h50 14h	Ouverture du portail	13h15 14h	Accueil des familles	13h50 14h	Ouverture du portail
	14h 17h	CLASSE	14h 16h30		14h 15h15	ACTIVITÉ 1
	16h50 17h	Ouverture du portail	16h30 18h30	Accueil des familles (Maison de l'Enfance)	15h15 15h45	Récréation Goûter
	17h 18h30				15h30 15h45	Possibilité de venir récupérer votre enfant
					15h45 16h50	ACTIVITÉ 2
				16h50 17h	Ouverture du portail	
				17h 18h30		